

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1642

présenté par  
M. Bazin et Mme Serre

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'avenir des bases aériennes qui accueillent des Mirage 2000D.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel.

La rénovation à mi-vie des mirages 2000D a été engagée en 2016 pour 55 unités. Si depuis 2021, les premières livraisons expérimentales ont commencé, il faut aujourd'hui préparer l'avenir. C'est tout l'objet d'une loi de programmation militaire. Les bases dédiées aux mirages 2000D doivent être préparées à la fin de cet appareil en anticipant les conditions d'accueil de ses futurs successeurs, notamment en termes d'infrastructures. L'objet de cet amendement est donc de demander un rapport au gouvernement sur l'avenir des bases aériennes qui accueillent des mirages 2000D.